



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juin 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 juin 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA, M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme SICHİ à Mme OTTAVY-SARROLA, M. FERRARA à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme JEANNE, Mme VILLANOVA à M. ARESU, MDELIPERI à Mme OTTAVY, Mme PILOTTI à Mme MASSEI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190626-2019_147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019

Affichage : 01/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 26 juin 2019

Délibération N°2019/147

**Aménagement et valorisation
du Baptistère SAN GHJUVA**

**Présentation de l'avant projet Modification
du montant de l'opération et du plan de
financement Modification de la Délibération n°2017/210.**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Présentation est faite par les concepteurs du projet amendé d'Antiquarium, aujourd'hui en fin de phase avant projet.

Ces modifications, élaborées en concertation avec les services de la DRAC, ainsi que les archéologues en charge des fouilles réalisées sur le site, concernent principalement une mise en transparence et une ouverture totale du Baptistère.

Un espace clos de réception et de médiation est conservé et accueillera le sarcophage découvert à proximité sur le secteur.

Ainsi, tel que le préconisait le programme, le projet présenté permettra d'établir un lien urbain et fonctionnel entre le Boulevard Dominique PAOLI et la place, ainsi que vers le Cours NAPOLEON.

Il permettra en outre une appropriation totale du site par les ajacciens. Cela tout en maintenant les objectifs touristiques et économiques du site, contribuant notamment à un enrichissement de l'offre culturelle régionale et une attractivité supplémentaire de la Ville d'AJACCIO en la matière, y compris en termes d'allongement de la saisonnalité.

Eu égard aux modifications apportées et aux perspectives de financement mises à jour :

- Le montant de l'opération est ramené à 1 300 000 € HT et décomposé comme suit :
 - o 150 000 € HT Etudes et Maîtrise d'œuvre
 - o 1 050 000 € HT Travaux
 - o 100 000 € HT Mobilier et multimédia
- le plan de financement prévisionnel est également modifié et décomposé de la manière suivante :

PEI	63%	819 000,00 €
FEDER	4%	52 000,00 €
ATC	13%	169 000,00 €
Ville d'Ajaccio	20%	260 000,00 €
TOTAL	100%	1 300 000,00 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le nouveau plan de financement suivant de l'opération :

PEI	63%	819 000,00 €
FEDER	4%	52 000,00 €
ATC	13%	169 000,00 €
Ville d'Ajaccio	20%	260 000,00 €
TOTAL	100%	1 300 000,00 €

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Oui l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29
Vu Délibération n°2017/210 en date du 25 septembre 2017 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2019 ;
Considérant la nécessité d'adapter le plan de financement prévisionnel de l'opération.

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le nouveau plan de financement suivant de l'opération :

PEI	63%	819 000,00 €
FEDER	4%	52 000,00 €
ATC	13%	169 000,00 €
Ville d'Ajaccio	20%	260 000,00 €
TOTAL	100%	1 300 000,00 €

AUTORISE

Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3